



COMMUNE DE LAMBESC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Effectif du Conseil Municipal	29
Conseillers en exercice	29
Qui ont pris part à la délibération	29

SEANCE DU  
15 JUIN 2016

Transmission en Préfecture	
Date Réception	

Le quinze juin deux mille seize, à 19 h 00 , le Conseil Municipal de la Commune de LAMBESC a été assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Bernard RAMOND, et à la suite de la distribution faite par M le Maire le 07 juin 2016 et ce conformément aux articles L 2121-10, L 2121-12, L 2121-17 et L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**PRESENTS** : Bernard RAMOND, Richard CADOR, Claire BLANC, Louis-Hervé TRELLU, Mireille AMEN, Martine CHABERT, Armand FELDMANN, Stéphanie FRANCO, Bernard MAYER, Christine BENOIST LEFEBVRE, Jacques GAÏOLI, Hubert BACHELARD, Roselyne RUCHON-GUIDETTI, Hervé SUGNER, Alexandre ANDREIS, Emma LE MAOÛT, Jacques BUCKI, Jean-Marie DENORME, François BERGA, Jean-Jacques DECORDE, Corinne ARCHAMBAULT

**REPRESENTES** : Yvon CASTINEL à Richard CADOR, Sylvie BOUDOU à Roselyne RUCHON-GUIDETTI, Jocelyne PASTOR à Martine CHABERT, Ludovic NICOLAS à Hubert BACHELARD, Claire CARLINO à Claire BLANC, Catherine PIAT à Jean-Marie DENORME, Fabrice MATTEI à Jacques BUCKI, Florence BLANCHI à Jean-Jacques DECORDE

**SECRETARE DE SEANCE** : Alexandre ANDREIS

DELIBERATION N° 2016-075	Jeunesse et sports convention LEA 2016
-----------------------------	---

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal que dans le cadre du partenariat avec la Caisse d'Allocation Familiale (CAF) des Bouches-du-Rhône, la commune a décidé d'adhérer en 2011 au dispositif « Loisirs Equitables et Accessibles » (LEA) afin de :

Envoyé en préfecture le 24/06/2016  
Reçu en préfecture le 24/06/2016  
Affiché le  
ID : 013-211300504-20160615-DB2016\_075-DE

- contribuer à la mise en place d'une tarification modulée en fonction des ressources des familles,
- et favoriser l'accessibilité, la mixité sociale et l'équité par la recherche du tarif le mieux adapté à chaque situation familiale,

Cette adhésion nécessite le renouvellement de la convention pour l'année 2016.  
La présente convention a une durée de 12 mois, du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2016.

L'adhésion au dispositif LEA concerne l'accueil de loisirs municipal – « Le Temps des Cerises 3-6 ans et 6-17 ans ».

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver la convention et de l'autoriser à la signer.

Après en avoir délibéré

### LE CONSEIL MUNICIPAL

Approuve la convention d'adhésion au dispositif LEA avec la CAF pour l'année 2016

Autorise Monsieur le Maire à la signer

**La présente délibération est adoptée à l'unanimité,**

**Délibéré à Lambesc les jour, mois et an que dessus.**

**Pour extrait conforme**



Le Maire de Lambesc,

**Bernard RAMOND**